

CONSEILLER  
ACCOMPAGNER  
FORMER  
INFORMER  
SENSIBILISER

# Rapport d'activités 2021



19



Corrèze

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



# Sommaire

Rapport moral	4
Les Assemblées générales	5
Une année d'activités	5
Fédération Nationale des CAUE	6
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
<b>COMMUNES ADHÉRENTES</b>	<b>8</b>
<b>CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES</b>	<b>11</b>
Démarche/parteneriat	12
Urbanisme et paysage	14
Architecture et patrimoine	18
<b>CONSEIL AUX PARTICULIERS</b>	<b>22</b>
<b>FORMATION DES MAÎTRES D'OUVRAGES ET PROFESSIONNELS</b>	<b>25</b>
<b>SENSIBILISATION DU PUBLIC</b>	<b>29</b>
Les Journées Européennes du Patrimoine/Journées Nationales de l'Architecture	30
Participation à des Salons	32
Sensibilisation des scolaires	33
<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	<b>34</b>
<b>PRESSE</b>	<b>35</b>
<b>BILAN ANNUEL</b>	<b>36</b>
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>37</b>
<b>L'ÉQUIPE DU CAUE</b>	<b>38</b>
Formations/Rencontres de l'équipe	39

# Rapport moral

## L'année 2021, année de changement



Le CAUE de la Corrèze a connu, en 2021, une année de passation, avec l'arrivée d'une nouvelle architecte, Margaux Simonin, en début d'année pour pallier au départ en retraite de l'architecte conseillère Catherine Deschamps qui a oeuvré près de 30 ans au CAUE. Mais c'est aussi une passation de présidence puisque Mme Lilith Pittman, suite à ma prise de fonction au Conseil Départemental de la Corrèze en juillet, m'a transmis l'association au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire d'octobre.

Durant ces 42 dernières années d'intervention au service de la qualité du cadre de vie des Corrèziens, l'équipe du CAUE s'est efforcée de répondre toujours mieux aux attentes des élus et des habitants du Département, en soutenant la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Pour cela, elle accompagne les collectivités, les établissements scolaires, les associations (ainsi que les professionnels) et tous les particuliers en leur proposant des conseils avisés favorisant la bonne insertion environnementale, paysagère et urbaine des constructions et des espaces publics.

Le nombre d'adhérents a atteint son niveau d'avant COVID, grâce à la confiance renouvelée des élus. Le conseil aux collectivités reste une priorité pour accompagner les projets d'aménagement et positionner le CAUE en promoteur de la spécificité et de la qualité de l'Architecture locale et du Paysage. De nouvelles journées techniques proposées aux élus, instructeurs des permis, agents des collectivités renforcent cet engagement d'accompagnements, avec la création de deux nouvelles journées intitulées « Les outils du PLU, vers un urbanisme de projet » et « ambassadeurs du patrimoine ». Le CAUE est aussi une équipe de terrain : notre présence au Carrefour des Collectivités démontre également l'implication de la structure à faire découvrir ou redécouvrir ses missions aux élus et partenaires. A cette occasion, un document ludique qui rappelle les champs d'actions a été créé sous la forme d'un nuancier.

La deuxième mission de conseils à destination des particuliers s'est déclinée. Pour autant, le CAUE reste attentif aux demandes faites et renforce son maillage en réseau en orientant vers les services complémentaires (Service de l'habitat du CD19, ADIL, UDAP, CPIE...). La participation du CAUE au Salon de l'Habitat de Brive s'est révélée être un grand succès et a permis de renforcer sa visibilité et son influence.

Le CAUE continue de participer activement à la sensibilisation du grand public, en animant des visites commentées avec des partenaires locaux et en s'inscrivant dans des animations nationales tel que les Journées Européennes du Patrimoine ou les Journées Nationales de l'Architecture.

Le CAUE poursuit ses échanges avec l'Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine concernant les missions, les pratiques et les projets, autour d'ateliers et de séances plénières.

Ce rapport d'activité 2021 doit vous permettre, de mieux appréhender et mieux apprécier la diversité des actions conduites, de leur donner l'envie de prendre contact pour participer à la co-construction de projets qualitatifs en Corrèze.

Valérie TAURISSON  
Présidente du CAUE de la Corrèze  
Vice-présidente du Conseil Départemental

## Les Assemblées Générales

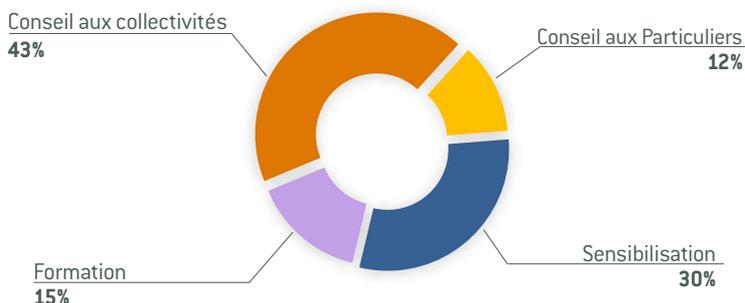
En 2021, ce sont deux assemblées générales qui ont eu lieu. Accueillies par le Conseil Départemental de la Corrèze, nous avons tenu l'assemblée générale ordinaire en mai avec la présentation de l'activité par l'équipe, en détaillant certaines actions représentatives et en rappelant la **démarche d'accompagnement des projets**.

Puis, courant octobre, nous avons réalisé une assemblée générale extraordinaire suite aux élections départementales qui nous a permis d'élire une nouvelle présidente et un nouveau bureau.



## Une année d'activités

### Répartition de l'activité par grandes missions



# Fédération Nationale des CAUE

Une Fédération Nationale regroupe tous les CAUE. Elle est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation. A l'externe, elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Notre fédération développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres avec ses nombreux partenaires. Elle nous assiste sur de nombreux sujets comme la formation (agréments CNEFL ou QUALIOP1), la mise en réseau et nous assure une veille réglementaire, juridique et une revue de presse quotidienne.

En 2021, échange avec les SAFER, organisation d'un cycle « E » sur Paysage et Biodiversité, présentation d'une plateforme collaborative « Dièze » et signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

## Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2017, le CAUE travaille étroitement avec l'URCAUE NA qui est un soutien mais aussi un porteur de projets à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

6

### Fiches architecture XX<sup>ème</sup>



Chaque CAUE est amené à produire des fiches illustrées, promouvant des réalisations architecturales emblématiques de son département. Le « panorama » ainsi constitué est visible sur le site de l'URCAUE et de chaque CAUE.

### Rencontres URCOFOR/URCAUE

Deux rencontres ont eu lieu entre le l'Union Régionale des Collectivités Forestières et le CAUE 19, puis plus largement les CAUE de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif était de présenter les missions et les modes d'accompagnement auprès des collectivités afin d'établir des interventions concertées des deux structures auprès des collectivités.

## Partenariat avec la Revue «le Festin»

Un partenariat a été établi entre l'URCAUE et la revue le Festin. Les CAUE de la Région sont amenés à rédiger des brèves et articles courts qui présentent certaines missions en rapport avec le territoire et son patrimoine culturel.

Le CAUE 19 prépare un article prévu pour mars 2022 participant ainsi au rayonnement de notre département.



## Concours photo «Ma ruralité heureuse -vécue ou rêvée- en Nouvelle-Aquitaine»

7

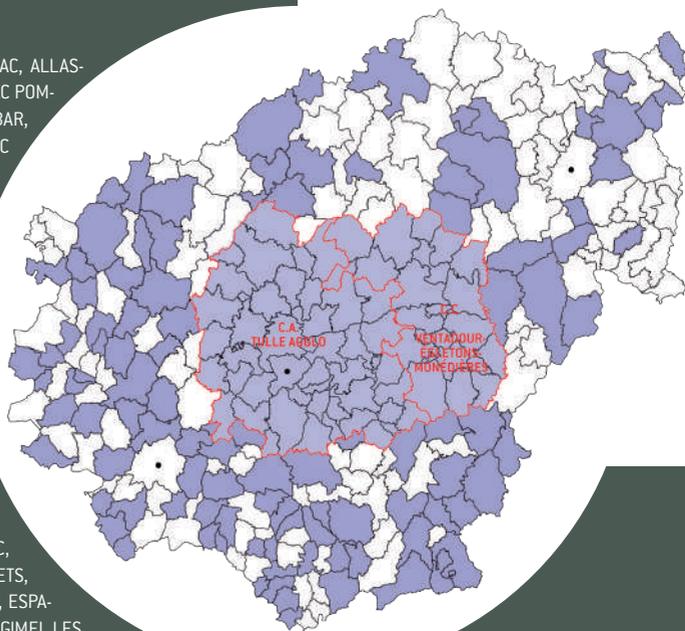
Dans le cadre de l'**étude sociologique** du concours photo « ma ruralité heureuse », un séminaire de réflexion interne a été organisé en fin d'année 2021 avec le sociologue Olivier CHADOIN. La mobilisation du groupe de travail du concours a permis d'accompagner Olivier CHADOIN dans son travail sur plus de 1 600 clichés reçus lors du concours.

Le CAUE a également installé l'exposition dans la galerie du Conseil Départemental de la Corrèze pendant quatre semaines afin que les Corrèziens découvrent les multiples facettes de la ruralité. La poursuite de l'exploitation du concours devrait continuer en 2022 et une nouvelle action sera lancée en 2023...



# Communes adhérentes

AFFIEUX, AIX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLAS-  
SAC, ALTILLAC, AMBRUGEAT, ARNAC POM-  
PADOUR, AUBAZINE, AURIAC, BAR,  
BASSIGNAC LE BAS, BASSIGNAC  
LE HAUT, BEAUMONT, BENAYES,  
BEYNAT, BEYSSENAC, BILHAC,  
CAMPS SAINT MATHURIN LÉO-  
BAZEL, CHABRIGNAC, CHAM-  
BERET, CHAMBOULIVE,  
CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC  
LA NOAILLE, CHAMPAGNAC  
LA PRUNE, CHANAC LES  
MINES, CHANTEIX, CHAR-  
TRIER FERRIÈRE, CHAS-  
TEAUX, CHAUMEIL, CHAVA-  
NAC, CHENAILLER MASCHEIX,  
CHIRAC BELLEVUE, CLERGOUX,  
COLLONGES LA ROUGE, COR-  
NIL, CORRÈZE, COSNAC, CUBLAC,  
CUREMONTE, DAMPNIAT, DARNETS,  
DAVIGNAC, DONZENAC, EGLETONS, ESPA-  
GNAC, ESTIVALS, EYREIN, FAVARS, GIMEL LES



CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE, JUGEALS NAZARETH,  
L'ÉGLISE AUX BOIS, LA CHA-  
PELLE AUX SAINTS, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LA ROCHE SUR RONDELLE, LAFAGE SUR SOMBRE,  
LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LAMAZIÈRE BASSE, LAMAZIÈRE HAUTE, LANTEUIL,  
LAPLEAU, LAROCHE PRÈS FEYT, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE JARDIN, LE LONZAC, LE PESCHER, LES ANGLES  
SUR CORRÈZE, LIGNEYRAC, LOSTANGES, LUBERSAC, MALEMORT/VÉNARSAL, MARCILLAC LA CROISILLE, MARCILLAC  
LA CROZE, MARGERIDES, MERLINES, MESTES, MEYMAC, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONES-  
TIER MERLINES, MONTAIGNAC SAINT HIPPOLYTE, MONTGIBAUD, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, NEUVIC, NOAILHAC,  
NONARDS, ORGNAC SUR VÉZÈRE, ORLIAC DE BAR, PALAZINGES, PALISSE, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PERPEZAC LE  
BLANC, PERPEZAC LE NOIR, PEYRISSAC, PIERREFITTE, QUEYSSAC LES VIGNES, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIER  
DE JUILLAC, ROSIERS D'EGLETONS, SAILLAC, SAINT AUGUSTIN, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT CERNIN DE LARCHE,  
SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT CYPRIEN, SAINT FRÉJOUX, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GER-  
MAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT HILAIRE LES COURBES, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT HILAIRE  
TAURIEUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN AUX BOIS, SAINT JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL DE  
GIMEL, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAINT MARTIN SEPERT, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT PANTALÉON DE LARCHE,  
SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT PARDOUX LE NEUF, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SAL-  
VADOUR, SAINT SOLVE, SAINT SORNIN LAVOLPS, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YBARD,  
SAINT YRIEIX LE DÉJALAT, SAINTE FORTUNADE, SALON LA TOUR, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDON, SÉRILHAC,  
SEXCLÈS, SOUDAINÉ LAVINADIÈRE, SOUDEILLES, TARNAC, TREIGNAC, TROCHE, TULLE, USSAC, VARS SUR ROSEIX, VÉ-  
GENNES, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON.

**172** Communes (revenu au niveau d'adhésions avant COVID)

## La démarche

### Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'architectes, d'une paysagiste et d'urbanistes pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- consulter notre documentation,
- être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une **Communauté de communes** ou d'**agglomération** se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

<input type="checkbox"/> Communes de moins de 200 hab.	60€
<input type="checkbox"/> Communes de 200 à 499 hab.	100€
<input type="checkbox"/> Communes de 500 à 999 hab.	180€
<input type="checkbox"/> Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
<input type="checkbox"/> Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
<input type="checkbox"/> Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

### Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Particulier	20€
<input type="checkbox"/> Association	50€
<input type="checkbox"/> Ecole	35€
<input type="checkbox"/> Collège	300€
<input type="checkbox"/> Lycée	300€
<input type="checkbox"/> Entreprise/professionnels	100€
<input type="checkbox"/> Etablissements publics	300€
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	don libre





# Conseils

## Conseil aux collectivités/autres structures

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

### Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet au conseiller, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2021, le CAUE est intervenu sur **100** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **72** communes corréziennes qui sont concernées.

12

### Partenariats

Le CAUE de la Corrèze multiplie les partenariats pour être le plus efficace possible dans les réponses à apporter aux collectivités qui le sollicite.

#### Corrèze Ingénierie



Partageant la même direction avec cette structure, c'est tout naturellement que de nombreux projets ont été élaborés en concertation, avec une intervention du CAUE plutôt en amont de toute démarche de projet. L'équipe du CAUE a pu collaborer avec les différents services de Corrèze Ingénierie en fonction des champs de compétence sollicités (architecture, espaces publics, urbanisme).

#### Corrèze Tourisme



Une nouvelle fois, une collaboration étroite a permis de rendre une pré-étude très complète, véritable outil d'aide à la décision, à une commune concernée à la fois par des enjeux architecturaux, urbanistiques et touristiques. La proximité géographique de nos deux structures, hébergées dans les mêmes locaux, permet des échanges quotidiens entre les équipes.

## Gîtes de France



Le CAUE est amené à travailler sur des dossiers communs avec les Gîtes de France dont les locaux sont dans le même bâtiment.

## Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)



CORRÈZE

Nos deux structures collaborent depuis longtemps et cherchent à renforcer leur partenariat. Après la thématique du confort énergétique abordé dans une de nos formations, il s'agit désormais de travailler sur le « reverdissement » des cours d'école ou la mise en oeuvre du label « végétal local ».

## Convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches



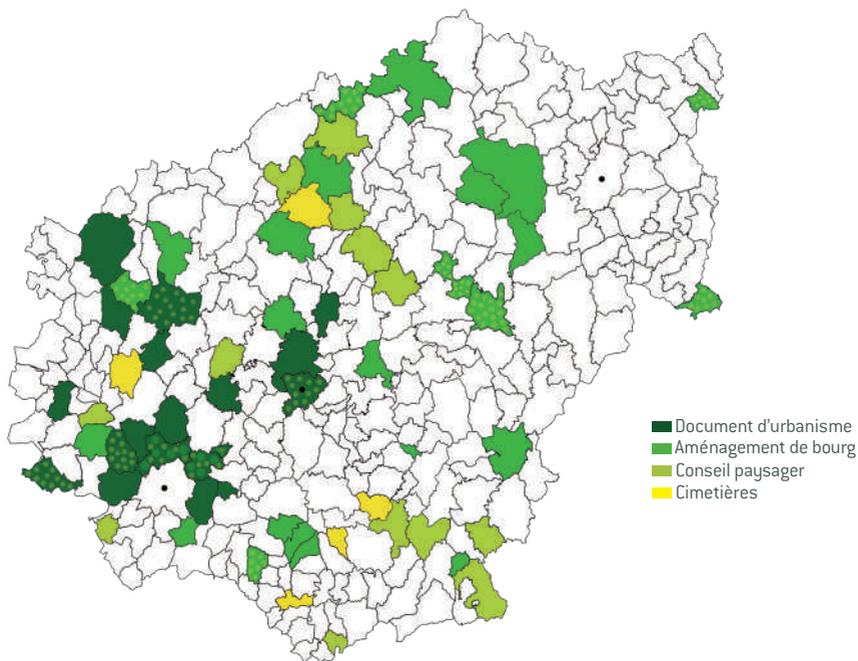
Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé **une convention cadre de partenariat** avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR. Concrètement, les équipes interviennent parfois en binôme sur de nombreux sites et pour des sujets où les regards méritent d'être croisés.

- Développement d'aires d'écobivouac
- Participation à la commission de valorisation du patrimoine bâti
- Suivi Charte forestière
- Signalétique dans les Monédières
- Observatoire Photographique du Paysage
- Valorisation du patrimoine local et de l'accueil touristique...

CHAUMEIL, COMBRESSOL, DAVIGNAC, LACELLE, SAINT-SULPICE LES BOIS, SARRAN, SOUDAIN-LAVINADIÈRE, TARNAC, VEIX.



## Urbanisme et paysage



14

- AYEN, BEYSSAC, COSNAC, CUBLAC, DONZENAC, ESTIVAUX, LA-CHAPELLE-AUX-BROCS, MALEMORT, NAVES, ORLIAC-DE-BAR, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-JAL, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINT-VIANCE, TULLE, USSAC, VARETZ, VIGEOIS
- AURIAC, BORT-LES-ORGUES, COMBRESSOL, EGLETONS, JUGEALS-NAZARETH, LACELLE, LA ROCHE-CANILLAC, LE LONZAC, LE PESCHER, LUBERSAC, MEYMAC, MOUSTIER-VENTADOUR, SAINT-HILAIRE-LES-COURBES, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, SAINT-YBARD, SEILHAC, SERILHAC, TARNAC, TREIGNAC, TROCHE, TULLE ACTION COEUR DE VILLE, USSAC, YSSANDON
- AMBRUGEAT, ARGENTAT, ASTAILLAC, CHAUMEIL, CUBLAC, DAVIGNAC, EGLETONS, GOULLES, HAUTEFAGE, MALEMORT, MEYSSAC, MONESTIER-MERLINES, SAINT-AULAIRE, SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE, SAINT-CERNIN-DE-LARCHE, SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE, SOUDAINE-LAVINADIÈRE, TROCHE, USSAC, VARETZ, VEIX, VIGEOIS
- AFFIEUX, CUREMONTE, EGLETONS, MONESTIER-MERLINES, SAINT-CHAMANT, SAINT-HILAIRE-TAURIEUX, VOUTEZAC

**63** communes

**77** dossiers traités

## Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...) et les ateliers d'**Assistance**

### Continuités Ecologiques (ACE).

Le CAUE intervient autant durant la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

15

## Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Depuis 2001, le CAUE constitue un **inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter à l'ensemble de l'équipe municipale **sous forme d'un diaporama**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.

### LA ROCHE CANILLAC, LA CHAPELLE AUX BROCS, SOUDAINE LAVINADIÈRE





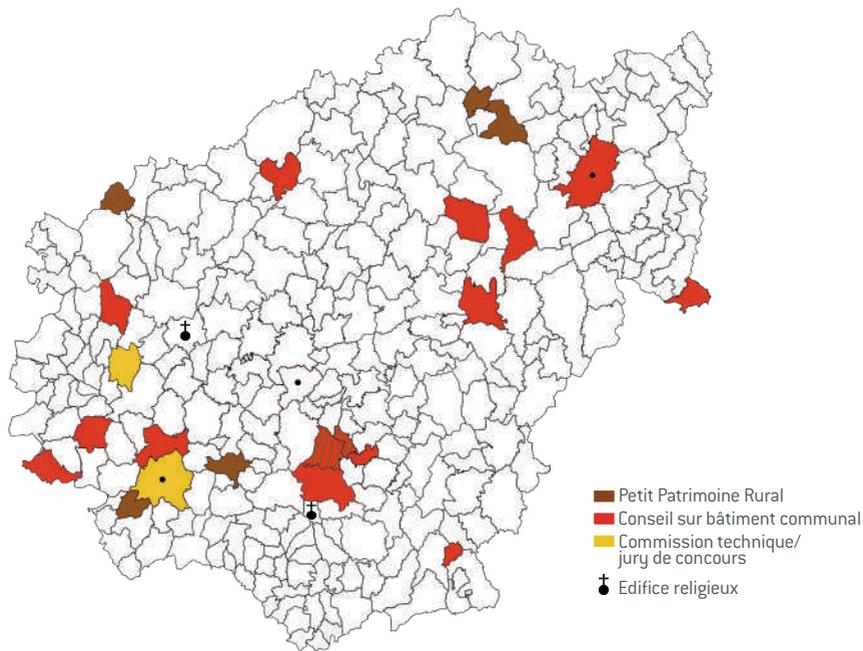
*avant conseil*



*après conseil*



## Architecture et patrimoine



● DAMPNIAT, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, LISSAC-LA-COUZE, MASSERET, MILLEVACHES, SAINT-SULPICE-LES-BOIS

● ALBUSSAC, BEYSSAC, BORT-LES-ORGUES, COMBRESSOL, CUBLAC, DAVIGNAC, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, MOUSTIER-VENTADOUR, SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE, USSAC, USSEL, SAINT-SYLVAIN, SOUDAINE-LAVINADIÈRE, YSSANDON

● BRIVE, VOUTEZAC

† MÉNOIRE

**22** communes

**23** dossiers traités

## Équipement communal - aide à la programmation

### NOTE D'ENJEUX

COMMUNE D'ALBUSSAC  
PROJET DE RESTAURATION DE MAIRIE ET D'ÉCOLE

**Les enjeux du CAUE** ont pour objectif de conseiller le maître d'ouvrage sur la programmation de l'intervention, de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions architecturales et paysagères adaptées aux enjeux de la commune.

**Préambule**  
Le CAUE intervient en amont de la phase de conception architecturale et paysagère, afin de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

**Le conseil de programmation** est un moment clé du processus de projet. Il permet de définir les enjeux de l'intervention et de proposer des solutions adaptées aux enjeux de la commune.

Appelé par une commune qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE ne se contente pas de conseiller. Il écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de **documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence**. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique (Albussac, Ussac)
- Produire une note d'enjeux (Combressol, Yssandon)
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre (Ussac)

### Avenir des bâtiments désaffectés



La réhabilitation d'un bâtiment ancien, historique et d'intérêt patrimonial d'une commune pose rarement des problèmes de principe. Mais désormais on est plus souvent face à la question du **devenir de bâtiments construits au XX<sup>e</sup> siècle** dont l'intérêt architectural n'est pas consensuel même s'ils conservent une importance urbaine ou sociale. Les communes, parallèlement, sont souvent déjà pourvues d'équipements et de logements locatifs, à hauteur de leurs moyens, et ne savent pas forcément **comment faire vivre et utiliser ce «nouveau» parc immobilier**.

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Soudaine-Lavinadière)
- Questionner l'adéquation forme/vocation/ besoins (Ussac)
- Envisager la vente ou l'acquisition, la démolition partielle (Combressol, Jugeal-Nazareth)

### Rénovation extérieure ou aménagement de locaux existants

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi des transferts de locaux peuvent être envisagés pour faciliter l'accès du public. Définir de **nouvelles affectations** à des bâtiments peut également entraîner des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

- Définir l'intérêt patrimonial des bâtiments (Ussac, Davignac)
- Déterminer les niveaux d'intervention : amélioration technique, du confort et évolution du fonctionnement (Beyssac, Albussac)
- Envisager des possibilités de transformations en volume ou en façade (Beyssac, Albussac)

### Réalisation d'un nouvel équipement



Il arrive que même de très petites communes aient une volonté d'investissement pour un équipement « actuel ». Par exemple, **les halles** sont plébiscitées ces derniers temps, en raison de leur polyvalence, de leur bon rapport qualité-prix et d'un besoin accru de lieux de rencontres abrités.

- Comparer les terrains potentiels d'implantation
- Réfléchir aux abords et aux liaisons entre quartiers
- Cadrer ou compléter le programme

### Valorisation de l'habitat

Cet élément du cadre de vie est en principe traité par des commissions spécifiques comme celles **des OPAH** (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) et/ou par des bureaux d'étude à l'occasion **des PAB** (programmes d'aménagement de bourg). Cependant certaines communes souhaitent l'expertise du CAUE, étendant les projets de valorisation aux hameaux, et surtout comprenant bien « la façade » comme un composant du paysage, de même que le traitement des limites privé/public.

20

### Conseil et vigilance par rapport à des projets privés

Dans le cas de communes non encore dotées de PLU approuvés, et au vu de travaux non autorisés, non conformes, ou projets mal intégrés, certains élus demandent une intervention du CAUE. Selon les cas, celle-ci est ponctuelle ou bien fait l'objet d'une étude de terrain suivie d'une sensibilisation grand public (diaporama / livret consultable en mairie, ...). ([La Roche Canillac](#))

## Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.



- Tulle : Etude sur la signalétique
- Ussel : Opération façade, OPAH
- PNR Millevaches : Commission locale de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable
- Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS)
- Villes et Villages Fleuris (VVF)
- Réseau Paysage
- Commission Toursime et Handicap de Corrèze Tourisme
- Label Jardin remarquable
- Schéma Régional pour la Biodiversité (SRB)
- Réseau paysage N-A

## Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après visite sur place, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'**une notice de conseils**. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique... comme aussi bien un groupement bâti ou des points ciblés.

- Guider la faisabilité du projet, la valorisation du patrimoine
- Conseiller sur le choix des matériaux et techniques traditionnelles de restauration
- Cadrer un programme qui tienne compte des abords et liaisons

### Édifice religieux

Le CAUE est encore sollicité de façon occasionnelle pour conseiller une commune pour la restauration d'édifices religieux comme les églises et les presbytères. Concernant les églises, nous nous appuyons sur la CAO (Conservatrice des antiquités et objets d'art) et incitons à consulter soit une AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage) soit directement un architecte du patrimoine.

### Petit patrimoine

Donner des conseils de restauration sur un édifice, isolément, a toujours été une tâche régulière du CAUE. Il arrive aussi que nous soyons sollicités pour des ensembles thématiques.

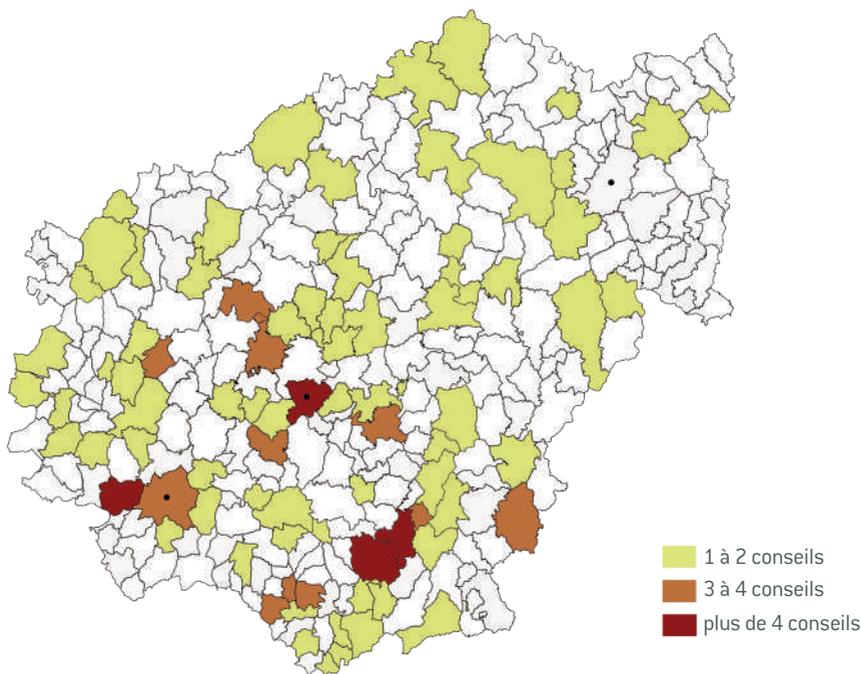
- Apporter une cohérence dans les repérages et les descriptions d'édifices
- Expliquer comment valoriser sans forcément reconstruire
- Mettre en réseau (circuit, signalétique, livret etc.)
- Thésauriser des expériences similaires
- Actualiser une liste d'acteurs potentiels



après travaux



## Conseil aux particuliers



Le CAUE «fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.» [Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait]

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdue par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE **une aide attentive et personnalisée.**

### Conseil aux particuliers

En 2021, avec la crise sanitaire et l'évolution du télétravail, le CAUE observe une demande croissante des conseils aux particuliers. Les sollicitations concernent principalement les projets de **rénovation de l'habitat traditionnel et des granges**. Les demandes d'aide aux travaux et la rénovation thermique performante du bâtiment sont des questions redondantes. Avec la RE2020, le CAUE s'est formé sur ces questions (neuf, existant) et sur l'emploi des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés.

**220** conseils ont été donnés dont **163** en RDV au CAUE

En réseau avec les différents services du département, le CAUE renvoie les particuliers vers ces derniers. Les nouveaux arrivants sont très en demande d'information concernant le patrimoine local qui fait la richesse de la Corrèze.

Exceptionnellement, en réponse aux difficultés rencontrées par l'UDAP, le CAUE a assuré des conseils **en secteurs protégés**. De plus, certains conseils liés à des interventions sur le bâti historique ont pu être traités avec l'association Maisons Paysannes de France (MPF) qui, elle, assure un déplacement chez les particuliers.

De nombreuses sollicitations concernaient des **collectifs d'habitants**, de professionnels, ainsi que des projets de divisions parcellaires ou d'aménagements touristiques divers. Le CAUE prend le temps d'animer des rendez-vous à plusieurs voix afin d'orienter au mieux les porteurs de projet. Les questions pointues peuvent concerner les montages juridiques, l'accompagnement aux outils réglementaires (Permis d'Aménager, Certificat d'Urbanisme,...). Ainsi, le CAUE différencie les conseils plus lourds et complexes en adaptant les temps de rendez-vous.

Le CAUE, comme de nombreux autres services, constate une nette tendance aux projets d'habitat atypique et insolite pour les projets touristiques, quelque soit le secteur de la Corrèze. Qu'il s'agisse de logements privatifs ou des regroupements collectifs, ce type d'habitat questionne quant à son intégration et à sa morphologie (taille, forme,...). Le CAUE, engagé sur une année dans une étude sur le sujet (entretiens, terrain, lectures,...), propose aujourd'hui des conseils adaptés pour amener les porteurs de projet à assurer la pérennité de leur habitat et sa juste intégration dans le paysage (implantation, prise en compte du bâti, des usages, matériaux,...). L'enjeu est de faire de ces nouveaux modes d'habiter des projets innovants tant sur le plan écologique qu'urbain.

23

## Conseil aux professionnels

Le CAUE accompagne aussi les professionnels sur leur projet. Maîtres d'œuvre, entreprises, artisans ont consulté le CAUE afin de disposer d'un regard extérieur et de bénéficier de précisions sur certaines réglementations. Lorsque les MŒ ne sont pas de Corrèze, le CAUE propose un accompagnement pour comprendre les enjeux architecturaux et paysagers.

## Conseil aux associations

En 2021, le CAUE a accompagné plusieurs associations dans les projets de rénovation de locaux ou d'aménagements des espaces extérieurs. Les associations disposent d'une place prépondérante dans certaines communes. Les enjeux liés à la rénovation performante des bâtiments sont centraux. L'aide à la programmation et les choix organisationnels des locaux sont autant d'éléments qui assurent une juste intégration de l'association dans son contexte.

avant conseil



après conseil





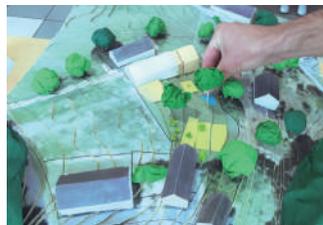


# Formation

# Formation des maîtres d'ouvrages et professionnels

Journées techniques «Du conseil au projet»

**4** journées techniques avec **30** participants.



Tout en assurant les règles de distanciation liées à la pandémie, les journées techniques (JT) ont repris en 2021. Organisées à Tulle, elles réunissaient un public varié dont de nouveaux élus, secrétaires de mairie, agents instructeurs, constructeurs... Il s'agissait de croiser les pratiques et les expériences.

26

**Journée technique 1 « Initiation pratique à l'urbanisme » 28 sept. et 7 oct.**

Elle aborde la question de l'insertion paysagère des projets à travers la lecture d'un vrai permis de construire puis un travail pratique d'implantation d'une maison sur une maquette.

**Journée technique 2 « La maison, qualité du projet » 4 nov.**

Elle est plus orientée sur l'analyse architecturale du bâti existant et des constructions neuves.

Elle questionne notamment les nouvelles formes architecturales visibles sur le territoire. Avec les nouvelles réglementations, la rénovation performante du bâtiment devient un volet conséquent de la formation. Elle se fait en partenariat avec Pierre Peyrat, technicien du service habitat au Conseil Départemental de la Corrèze.

**Journée technique 3 « Les outils du PLU, vers un urbanisme de projet » 9 nov.**

Il s'agit d'approfondir la connaissance des outils de planification urbaine.

Cette nouvelle journée consiste à partager une culture commune de l'urbanisme de projet. Elle débute par un rappel général sur les documents d'urbanisme et leur contenu. Les outils du PLU sont recensés et étudiés au regard des enjeux locaux. La démarche à engager (procédure et suite logique) dans le cadre d'un projet soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) vient conclure la journée.

Une visite de site et des travaux par groupe sont proposés en cours de journée. Un élu vient aussi témoigner de son expérience.

## Les Ambassadeurs du patrimoine-Xaintrie Val'Dordogne



Le CAUE a établi une formation intitulée « les Ambassadeurs du patrimoine ». Il propose de former des référents volontaires de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne à l'identification et à la compréhension du patrimoine bâti et paysager. Les « ambassadeurs » sont en mesure d'encadrer des missions d'inventaire et de participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme et des commissions habitat. La formation est utile pour préparer la création du pays d'Art et d'Histoire. Cette formation peut être adaptée à d'autres secteurs de la Corrèze. Organisée sur deux journées (terrain + atelier), elle s'adresse aux agents territoriaux, élus et référents du territoire du groupe habitat.

## CFPPA de Naves

Chaque année, sur une demi-journée, le CAUE anime un module de formation du CFPPA de Naves qui s'adresse aux agriculteurs et futurs agriculteurs. Il aborde le thème de l'accueil agrotouristique en traitant les sujets de la connaissance et du respect du bâti emblématique, des erreurs à ne pas commettre.

27

## Villes et Villages Fleuris avec l'association ADM19

Le CAUE est intervenu pour présenter ses actions pour aider les communes à l'obtention du label Villes et Villages fleuris. Il était sollicité, avec l'association Notre Village, Terre d'Avenir, par le service du Département en charge d'animer localement ce label.







**Sensibilisation**

## Sensibilisation du public

8 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **450**.

### Les Journées Européennes du Patrimoine



Dans le cadre des JEP, le CAUE a proposé plusieurs animations. Deux visites guidées de deux heures ont permis de présenter l'histoire marchande de la ville de Bort-les-Orgues dont l'organisation urbaine et l'architecture spécifique témoignent. Plusieurs points d'arrêt, face à des bâtiments remarquables issus de différentes époques ont été réalisés. Parmi eux, nous pouvons citer la halle aux grains, les bâtiments art-déco et les maisons du même style. La visite s'achevait

à structure de béton précontraint de type Freyssinet.

Sur deux demi-journées, le CAUE a aussi pu faire découvrir une de ses expositions aux visiteurs des bâtiments du Département. Les éléments constitutifs de nos villages corrèziens ont été présentés en insistant sur des éléments de patrimoine qui sont à préserver et valoriser pour conserver la qualité du cadre de vie.

### Les Journées Nationales de l'Architecture



Comme chaque année, le CAUE participe, dans le cadre du « mois du cadre de vie » et en partenariat avec l'URCAUE et la DRAC, aux Journées Nationales de l'Architecture. En octobre 2021, une quinzaine de participants ont pu découvrir le site de la papeterie d'Uzerche située le long de la Vézère. Co animée par Monsieur Grador, maire de la commune, et Monsieur Chassary, de l'agence d'architecture Archi Made 19, la balade paysagère et promenade architecturale a permis de découvrir les techniques de rénovation du bâtiment-atelier, de la salle des machines et de l'auditorium Sophie Dessus, ainsi que de la salle Huguenot. Pour clore la visite un pot de l'amitié était ouvert aux participants.

## Aménager un jardin paysan avec MPF - Estivaux

Le CAUE organise chaque année, depuis maintenant plus de dix ans, une animation sur le thème du « Jardin Paysan » dont le succès reste entier. Cette rencontre est proposée en partenariat avec la délégation corrézienne de l'association Maisons Paysannes de France (MPF). Une conférence sur les jardins paysans corréziens est proposée par le CAUE à l'assemblée avant d'aller visiter des jardins. C'est à Estivaux que nous étions le 2 octobre pour la découverte de deux jardins privés. L'un des deux jardins est en cours de création, l'autre est un jardin très abouti avec potager, piscine naturelle, compost, phyto-épuration... La visite et les échanges ont ravi les participants.



31

## Promenade commentée avec l'assoc. ETC - Curemonte

**C Arbres de nos paysages  
Corréziens**

**Mercredi 3 novembre 2021**

**13h30**  
Accueil au parking de la Lesnugère

**14h00**  
Promenade commentée d'arbres en arbres (durée 2h)  
DÉPART DEPUIS LE CHEMIN DE LA REYNE  
(Prenez une feuille d'arbres en arbre en 2021)

**CUREMONTE**

Association ETC  
Entre Temps Curemonte

Animation proposée par le CAUE Corrèze  
Partenariat avec l'association ETC

**caue**  
Corrèze

L'association « Entre Temps Curemonte » a sollicité le CAUE pour animer une promenade sur la thématique du paysage. L'histoire, la géologie, l'agriculture, la forêt, l'urbanisme... ont été abordés tout au long d'un parcours de quatre kilomètres autour du bourg de Curemonte. Des paysages grandioses et des ambiances plus intimes se sont dévoilés sous un soleil radieux. Les échanges se sont poursuivis autour d'un goûter offert par l'association.



## Participation au Salon de l'habitat de Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce regroupement des services (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à un grand nombre de prises de rendez-vous les semaines suivantes. C'est près de 400 plaquettes qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un échantillon de ses panneaux d'exposition.

## Participation au Carrefour des Collectivités - Brive

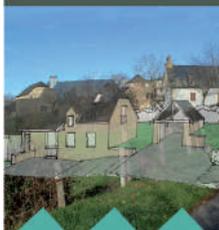


Événement incontournable organisé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Corrèze (ADM19), le Carrefour des collectivités a permis au CAUE de présenter, pendant ces deux jours, ses missions et d'échanger avec de nombreux élus et décideurs publics du territoire. Sur le stand, mis à disposition gracieusement par l'ADM19, c'est nos jour-

nées techniques sur «la part du conseil dans les autorisations d'urbanisme» qui ont été valorisées. Le CAUE a pu également intervenir lors de la conférence du vendredi, appelée «Valoriser son patrimoine architectural et environnemental».

### INITIATION PRATIQUE À L'URBANISME

La part du conseil dans les autorisations d'urbanisme



#### JOURNÉE TECHNIQUE n°1

TULLE

Mardi 28 septembre 2021

Jeudi 7 octobre 2021

19 Corrèze  
caue

### LA MAISON : QUALITÉ DU PROJET

La part du conseil dans les autorisations d'urbanisme



#### JOURNÉE TECHNIQUE n°2

TULLE

lundi 11 octobre 2021

jeudi 4 novembre 2021

19 Corrèze  
caue

### LES OUTILS DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vers un urbanisme de projet



#### JOURNÉE TECHNIQUE n°3

SAINT-HILAIRE-PEYROUX

Mardi 9 novembre 2021

Jeudi 18 novembre 2021

19 Corrèze  
caue

## Sensibilisation des scolaires

### Enfants du Patrimoine - Bort-les-Orgues

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le Ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, une journée dédiée à la jeunesse. Une collaboration avec le lycée professionnel Bort-Artense a permis d'organiser une visite commentée de Bort-les-Orgues. Cette déambulation était ponctuée de temps de dessins et allait à la découverte de l'histoire marchande de la ville et des bâtiments associés. Elle a permis aux étudiants de porter un nouveau regard sur le patrimoine remarquable et « ordinaire » de la ville. Par ce biais, les étudiants ont découvert l'évolution des procédés constructifs du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui ainsi que leur rénovation.

### LEGTPA - Brive Vouteac

Les première année de BTS sont venus dans la salle de réunion du CAUE pour une intervention et un échange sur les missions du CAUE et les enjeux liés à l'urbanisme.

## Nuancier à destination des élus



En prévision du Carrefour des collectivités, le CAUE a réfléchi à un nouveau mode de communication auprès des élus. L'idée d'un format type Nuancier est très vite apparu. Sa forme pratique et sa palette d'actions en couleur donne tout de suite envie de l'ouvrir. Grâce à ce nuancier, les élus ont accès, en un clin d'oeil, aux différents champs d'actions du CAUE. C'est un outil qui devrait être un réflexe pour les élus en amont de tout projet...

33

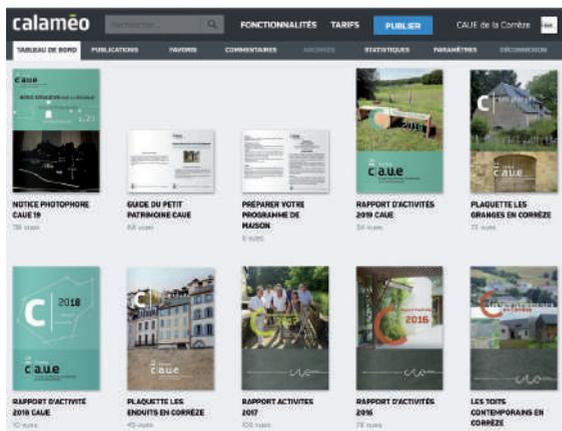
## Rédition de plaquettes



Ces deux plaquettes ont eu beaucoup de succès avant d'être épuisées. Cette année, nous les avons restructurées de façon à intégrer la nouvelle charte graphique élaborée à l'échelle régionale ; elles bénéficient également de nouvelles illustrations. Toutes deux ont été rééditées en prévision des différents salons, la plaquette «Conseil aux particuliers» pour le salon de l'habitat et la plaquette «Des aménagements durables, désirables» pour le carrefour des collectivités.

# Information et communication

## Données statistiques - consultations des vidéos et documents



Dans l'attente de la refonte complète de notre site internet, nous mettons régulièrement nos documents sur des plateformes de consultation en ligne (plaquettes, rapports d'activités, vidéos...).

À ce jour, nous comptabilisons **11 268 lecteurs, 290 téléchargements** de nos documents et un grand nombre de vues de nos dernières productions. Les vidéos (disponibles sur notre chaîne YouTube « Caue Corrèze »), quant à elles, ont été **visionnées 1 256 fois**.

34

## Instagram et Facebook



Depuis l'action commune lancée en 2020 entre les CAUE de la Nouvelle-Aquitaine, le compte Instagram du CAUE ne cesse de croître. Ce nouveau moyen de communication permet de mettre des photographies des actions CAUE de manière instantanée. Fin 2021, le bilan de ce réseau social est plus que satisfaisant car il comptabilise **près de 900 personnes abonnées**.



Le compte Facebook, lui, reste un outil de communication plus accessible par le plus grand nombre et est plus complet pour une programmation d'événements et leurs descriptions.

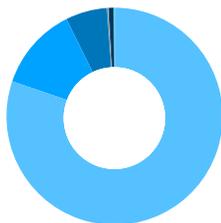




# Bilan annuel

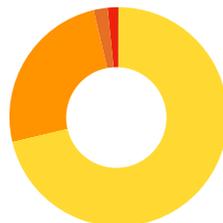
## Compte de résultat 2021

### Produits



■ TA CAUE	200 023€
■ Cotisation adhérents	31 002€
■ Transferts de charges	15 412€
■ Produits financiers	488€
■ Autres Produits	1 812€
■ Vente biens et services	117€

### Charges



■ Charges de personnel	195 721€
■ Achats et charges externes	68 736€
■ Impôts et taxes	5 700€
■ Amortissements et provisions	4 089€
■ Autres charges	2€

### Déficit

**25 394€**

## La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

**1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS**

Entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> mars 2012**, la TA a été votée au **taux de 1%** par le Conseil Départemental de la Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

**En 2021**, la répartition a été votée ainsi :

**1% TA = 0,1887 % CAUE + 0,8113% ENS**

**1 060 006€ = 200 023€ + 859 983€**

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale.

Cette année, le résultat est **déficitaire** mais pour des raisons de renforcement d'équipe pendant la moitié de l'année avant le départ en retraite d'une salariée. Cette année, la COVID a encore eu des conséquences sur certaines lignes de charges de manière positive en réduisant les coûts. Pour autant, la surcharge de personnel cette année fut exceptionnelle et est la principale raison du déficit. Tout ceci amène la structure à ponctionner sur ses réserves mais redeviendra équilibré les années suivantes.

# Le Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup>/10/2021

## Présidente

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

## Vice-Président

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

## Représentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

Mme BOSSELUT Sabine, maire de Saint-Martin-Sepert

## Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

## Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

## Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. SERMADIRAS Francis - CAPEB 19

## Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, Trésorier

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

## Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard- enseignant à l'EATP

M. POUGET Roland - conseiller à la mairie de Champagnac-la-Prune

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, Secrétaire Adjoint

## Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX CHAMP Sabrina, responsable administrative, graphiste

## L'équipe du CAUE

---



**Directrice, Architecte-Urbaniste**

Mme Laure Reygner

**Paysagiste-Urbaniste OPQU**

Mme Sandra Nicolle



**Responsable Administratif,  
graphiste**

Mme Sabrina Agnoux Champ

**Architecte conseillère**

Mme Catherine Deschamps



38



**Architecte conseillère**

Mme Margaux Simonin

## Arrivée / Départs

---



L'année 2021 fut mouvementée en terme de personnel. Tout d'abord, le CAUE a accueilli dans ses rangs Margaux Simonin, le 4 janvier, par anticipation du départ en retraite de Catherine Deschamps.

Ses six mois de «tuilage» ont été nécessaires pour que Catherine Deschamps explore avec Margaux Simonin toute la palette des actions que le CAUE est amené à traiter.

Le 30 juin, jour de son départ, Catherine Deschamps a réuni plusieurs personnes avec qui elle avait pu travailler au cours de sa longue carrière....

En fin d'année, c'est Laure Reygner qui a fait valoir ses droits aux congés payés avant la fin de son contrat, fin janvier 2022.

## Formations/Rencontres/Webinaires de l'équipe

### Formations

- La commande publique de Maitrise d'Oeuvre
- Patrimoine ordinaire et centre-bourg, du projet de territoire au PLU patrimonial
- Rénovation performante dans le logement



### Rencontres

- Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural : Journée de rencontre et atelier « accompagner le chantier » des métiers en devenir (Ambrugeat)
- Fédération des CIVAM en Limousin : Développement de la filière chanvre en Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental de la Corrèze : Evolution de l'aide aux travaux traditionnels du Guichet Habitat
- Maison de l'Architecture du Limousin : rencontre entre les quatre maisons de l'architecture de Nouvelle-Aquitaine et les CAUE de l'ex-Limousin

#### Rencontres multiples autour de la question de l'habitat atypique :

- Direction départementale des territoires (Etat)
- Parc Naturel Régional du plateau de Millevaches
- Chambre de l'Agriculture de Corrèze
- Communautés de communes (Midi Corrèzien, Xaintrie Val-Dordogne...)
- Collectifs (Hameau Léger, Battement d'ailes...)
- CAUE de la Creuse
- Elus de différentes communes concernées
- Professionnels (architectes, constructeurs, photographes...)
- Fibois

### Webinaires

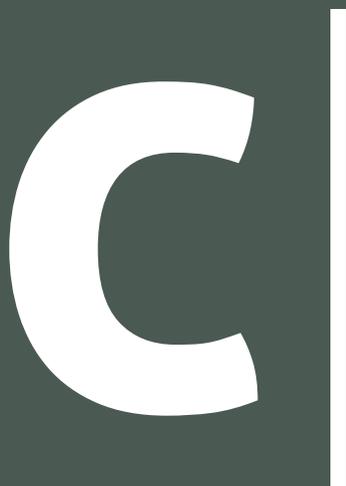
- Aménagement durable de l'habitat, Compagnons du devoir
- Pathologie des bâtiments, CSTB formations
- Menuiseries bois, CNDB
- Contreplaqué, CNDB Comité National pour le développement du bois
- La paille, un matériau de construction aux multiples atouts, CAUE 95
- Transition du monde rural, Région
- Bien communs territoriaux et urbanisme transitoire
- Développer un habitat désirable en centre bourg, PQNA
- Le paysage au coeur de la transition, PAP
- Végétaux sauvages et locaux, Région et OFB
- Gestion des eaux pluviales en milieu rural, OIEau

## Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture, le CAUE de la Corrèze, comme l'ensemble des CAUE répartis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, est **investi d'une mission de service public**.

Associations loi 1901, les CAUE sont gérés par des conseils d'administration de **manière indépendante** et sont essentiellement financés par **une part de la Taxe d'Aménagement (TA)** votée par le Conseil Départemental.

Les CAUE ont pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement** et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénovier.



### Les CAUE en chiffres

*(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)*

- 93** CAUE au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- 3/4** CAUE agissant dans une Union Régionale
- 1 205** professionnels au service des territoires
- 2 116** administrateurs

19

Corrèze

c|a.u.e

45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle

tél. 05 55 26 06 48

site internet [www.caue19.fr/news](http://www.caue19.fr/news)

courriel [caue.19@wanadoo.fr](mailto:caue.19@wanadoo.fr)

facebook [www.facebook.com/cauecorreze](http://www.facebook.com/cauecorreze)

Instagram [www.instagram.com/caue\\_19](http://www.instagram.com/caue_19)

